



SOMMAIRE

P.1/1 Compte-rendu audience SNES-FSU à l'ESPE
P.2/2 Les élections
P.3/3 En ce qui concerne l'IFF
P.4/3 Les mutations
P.5/3 Primes, aides, prise en charge
P.6/4 ISOE part fixe
P.7/4 Le SNES-FSU dans votre établissement
P.8/4 Adhésion
P.9/4 Pour nous contacter
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

Infos aux professeurs stagiaires n°2

1/ Compte-rendu audience SNES-FSU à l'ESPE le 3 décembre :

Une **délégation** du SNES-FSU a été reçue **jeudi 3 décembre** à l'ESPE par Madame NEGRO, Directrice et Madame BOURIN-RICBOURG, Directrice adjointe responsable de la formation 2nd degré. Nous avons soulevé les **problèmes de formation et de validation** des professeurs stagiaires. Vous en trouverez ci-dessous le compte rendu et les quelques réponses obtenues.

Intervention du SNES-FSU : la formation initiale mise en place est très inégale sur le territoire. Cette réforme faite dans l'urgence, avec les contraintes d'autonomie des universités et de baisse des financements, continue à entraîner un manque de cohérence entre les formations. Comme le SNES-FSU l'avait demandé, il aurait fallu prendre le temps de construire des contenus communs sur tout le territoire (véritable cadrage national). Le bilan que nous pouvons dresser après cette rentrée scolaire est inquiétant car de nombreux dysfonctionnements nous ont été signalés. La colère monte, le découragement se fait entendre. Il nous paraît urgent d'apporter des réponses concrètes aux professeurs stagiaires. Voici les points sur lesquels nous avons insistés lors de l'audience du 3 décembre :

1. La **formation** proposée n'a bien souvent d'adaptée que le nom. Les détenteurs de M2 se voient imposer de suivre les cours qu'ils ont parfois déjà suivis pour une formation qu'ils ont déjà validée ! Seuls 29 collègues professeurs stagiaires détenteurs d'un Master-MEEF bénéficient d'un parcours adapté. L'ESPE a souhaité offrir un parcours adapté aux détenteurs d'un Master MEEF, ancienne version, mais la réponse de l'Institution a été négative ! Ils devront suivre l'intégralité du parcours MEEF mais SANS OBLIGATION DE VALIDATION !

2. De même, ils sont obligés de suivre de nouveau les **formations TICE** et langues alors que

certains ont déjà validé le **CLES** et le C2i2e et qu'ils ne sont pas tenus de valider, de nouveau, le CLES. La seule obligation est de justifier un niveau B2. Nous avons tenu à rappeler que la délivrance du M2 donne automatiquement le niveau B2 en langue ! Les collègues qui n'ont pas le niveau B2 devront passer l'UE qui est une UE non compensable, à laquelle il convient d'obtenir donc au moins 10/20. Pour la première fois cette année, il n'y aura aucune évaluation avant LA FIN des 20 heures de formation, soit en mars/avril. Les collègues qui souhaitent passer les épreuves en Italien et Espagnol doivent se diriger vers le LASH qui les accueillera. Lorsque la langue n'est pas enseignée (Allemand, Polonais, Arabe) les collègues devront se diriger vers les CRL, mais ce sera à leur charge : ce qui n'est pas acceptable ! L'épreuve terminale de LV, pour ne pas empiéter sur les cours et assurer une équité entre tous, consistera à passer les épreuves du CLES niveau B2. Par contre, pour le résultat, l'ESPE fera la moyenne de l'ensemble des performances aux différentes épreuves et ne suivra pas la contrainte de la certification qui est de valider TOUS les domaines de compétences. Par conséquent, les PFSE auront la possibilité de rattraper des performances, parfois un peu faibles en production orale, par de la compréhension orale ou écrite, par exemple.

3. Charge de travail :

Nous avons tenu à dénoncer la charge de travail, parfois très lourde, de cette année de stage. Exposés, dissertations, mémoire... tout en ayant des cours à préparer : c'est beaucoup, beaucoup trop ! Les PFSE doivent pouvoir se concentrer sur leurs préparations de cours, ce qui n'est pas le cas dans de trop nombreuses disciplines. Des inégalités énormes existent entre les différentes disciplines également. Vous devez **ABSOLUMENT** nous

signaler toute situation qui vous paraît ingérable et nous interviendrons immédiatement auprès de l'ESPE pour faire rétablir un équilibre nécessaire entre formation, évaluation et exercice de votre métier !

Nous avons néanmoins réussi à avancer un peu à ce sujet. En bref :

- **L'année de M2** a été annualisée pour rendre le calendrier des évaluations plus souple, pour éviter par exemple que les contrôles ne tombent en plein conseils de classe. L'évaluation aura lieu lors de la 2^{ème} visite en mars.
- En ce qui concerne la **culture commune**, cette année UN seul sujet proposé fin janvier et UN fin mars au lieu de quatre évaluations...
- **Le calendrier** a été revu également pour alléger la formation en tout début d'année pour ne pas surcharger les professeurs stagiaires, tout en palliant au plus pressé (gestion de classe, vie de classe et relations avec les partenaires de l'école).
- **Pour le « mémoire »**, une notice informative de cadrage a été remise dans le livret d'accueil : il s'agit d'un écrit n'excédant pas 35 pages, index compris. Les formateurs ont pour consigne de donner un sujet et une problématique et ce sujet doit absolument être basé sur une pratique professionnelle. Une réunion a été organisée sur chacun des sites avec tous les tuteurs et un guide spécial tuteur sur les attentes du mémoire leur a été remis à cette occasion. En ce qui concerne les détenteurs de Master MEEF, qui ont déjà effectué un mémoire professionnel ou professionnalisant, ils ont la possibilité d'approfondir leur thématique et problématique.

2/ Les élections :

Nous sommes dans une année de renouvellement des élus usagers à l'ESPE. Les élections auraient dû être organisées. Nous devrions être en train de constituer des listes pour ces élections à l'ESPE. Ces élections sont obligatoires et fondamentales si nous voulons pouvoir intervenir au sein du Conseil d'école des ESPE et des autres conseils et afin d'être majoritaires dans ces instances. Nous avons informé Monsieur le Recteur, lors du CTA du 25 novembre que les élections n'avaient toujours pas été organisées. Dans de très nombreuses académies ces élections ont déjà eu lieu. Jeudi 3 décembre, alors que nous étions

En conclusion, pour les stagiaires à mi-temps devant élèves et déjà titulaires ou dispensés du M2, le SNES-FSU a continué à revendiquer :

- la mise en place d'une véritable formation adaptée pour tous les détenteurs d'un Master 2 quel qu'il soit, comme le prévoit la loi ;
 - que l'assiduité assortie de l'avis des équipes pédagogiques suffise à entraîner automatiquement un avis favorable de l'ESPE ;
 - que la validation ne donne lieu à aucune note chiffrée (forcément inéquitable en fonction des disciplines, des formateurs, des lieux de formation...) ni évaluation certificative par UE, mais à une évaluation formative par contrôle continu ;
 - que soit abandonnée l'exigence de rédaction d'un mémoire au profit de la rédaction d'écrits réflexifs sur la pratique professionnelle ;
 - qu'une communication claire soit faite en direction des professeurs stagiaires afin qu'il y ait davantage de transparence concernant les exigences de titularisation ;
 - que cesse toute la campagne d'intimidation et de menaces en direction de nos collègues...
- ⇒ Ils nous ont assuré qu'un **réel effort de communication** avait été fait mais que la communication était rendue difficile par l'éclatement des sites de formation, les professeurs stagiaires ne sont jamais tous ensemble sur un même site et c'est regrettable. C'était une demande de l'ESPE que l'Université a déclinée car les formateurs ne souhaitent pas se déplacer.

reçus par Madame Negro, Directrice de l'ESPE, nous sommes étonnés auprès d'elle de n'avoir aucune information concernant l'organisation de ces élections. La réponse a été très surprenante puisqu'il nous a été dit, que faute de moyens en personnels, l'ESPE n'était pas en mesure d'organiser ces élections. Nous avons donc immédiatement écrit à Monsieur le Recteur pour lui demander, en tant que Chancelier des Universités, de faire respecter la loi et de mettre tout en œuvre pour que ces élections se déroulent le plus vite possible.

3/ En ce qui concerne l'IFF (indemnité forfaitaire de formation) et les frais de déplacement :

Pour les stagiaires à mi-temps :

la circulaire d'application envoyée aux recteurs prévoit le paiement mensuel de 100 euros de fin novembre à fin août versée automatiquement **sans démarche particulière**. L'IFF sera versée dans l'Académie de Nice mais il est possible que ce ne soit qu'au mois de décembre avec un rappel (soit 200€) et jusqu'au mois d'août. Toutefois, le professeur stagiaire peut choisir de bénéficier du remboursement des frais conformément à la circulaire de 2006. Les frais de déplacement entre l'établissement et le lieu de formation ne peuvent être pris en compte que si le **lieu de formation est distinct de la commune de résidence et de la commune de l'établissement. MAIS... constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies**

par des moyens de transports publics de voyageurs. Si les PFSE choisissent d'être indemnisés selon la circulaire 2006, ils n'auront pas à rembourser l'IFF perçue, l'administration se chargera de réajuster. Les stagiaires n'ont pas à perdre de l'argent pour aller en formation !

Pour les stagiaires à temps plein :

des convocations stipulant « ouvrant droit à remboursement de frais de déplacements » doivent être adressées aux stagiaires pour avoir l'assurance que la prise en charge soit réellement effective !

En attendant, nous vous invitons à rejoindre notre groupe d'expression sur notre page Facebook : www.Facebook.com/profstagiairesacnice

4/ Les mutations

Pour le mouvement inter académique, lors de deux réunions spéciales stagiaires, vous avez rencontré élus SNES-FSU commissaires paritaires dans les instances académiques ainsi que les responsables du secteur « stagiaires » du SNES-FSU. Ils ont été là pour vous conseiller dans vos démarches et votre stratégie lors de la formulation de vos vœux. **N'oubliez pas de nous faire parvenir, très vite, votre fiche syndicale et les pièces justificatives** à : s3nic@snes.edu, pour que nous puissions suivre votre dossier le mieux possible lors du Groupe de Travail vœux et barèmes du 21 janvier 2016.

5/ Primes, aides, prise en charge :

a) Primes pour le logement :

- AIP, Aide à l'installation des Personnels, un certain nombre d'entre vous peuvent prétendre à cette prime de la fonction publique de 900 euros dans l'académie de Nice. Consultez le site : www.aip-fonctionpublique.fr
- Aide académique à l'installation : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_sociale/90/4/social-Notice_aide_installation_245904.pdf

b) Frais de déplacement : Nous vous invitons à vous reporter aux réponses dans le paragraphe 2.

6/ ISOE part fixe :

Le montant annuel de la part fixe de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) est versée au prorata du temps de service d'enseignement, soit $1199.16 : 2 = 599.58$ €. Cette indemnité a été versée en septembre : 49.97€, ensuite elle sera versée trimestriellement en décembre (octobre/novembre/décembre), en mars (janvier/février/mars), en juin (avril, mai, juin) et au mois d'août (juillet/août).

6/ Le SNES-FSU dans votre établissement

Une des grandes forces du SNES-FSU est d'être présent dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). Une ou un collègue, « le S1 » est votre « référent » dans l'établissement. C'est à lui que vous devez vous adresser en cas de problème ou de questionnement. Il vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement. Le S1 peut organiser diverses réunions : préparation des conseils d'administration, heure mensuelle d'information syndicale. Ces réunions permettent aux personnels de se tenir informés de l'actualité syndicale.

7/ Adhésion

Chaque année près de 70 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES-FSU.

L'année dernière, ce sont 55% des stagiaires de l'académie qui ont choisi d'adhérer au SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe du combat et d'être le porte-parole de la profession : lutte contre les suppressions de postes, revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire)... Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA

Rappel de vos droits : les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires et notamment **le droit de grève**, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale », le droit de participer aux heures d'information syndicale. Vous avez le droit de participer aux stages organisés, le SNES-FSU, dans la limite de 12 jours ouvrables par an. Ni retenue sur salaire, ni contrainte de remplacement des services, ne peuvent vous être imposées. Mais attention : la demande doit être faite un mois au moins avant la date du stage.

d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun soient respectés.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés. Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion. Si vous êtes déjà adhérent(e) au SNES-FSU, remettez-le à un de vos collègues.

La cotisation syndicale peut être payée en 10 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, les 2/3 sont en effet déductibles des impôts. En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.

8/ Pour nous contacter

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles. Des responsables académiques du secteur formation du SNES-FSU sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre stage, votre situation, vos difficultés. Ils tiennent des permanences dans les locaux du SNES-FSU :

- A TOULON :

les mardi de 15h à 18h, mercredi de 9h à 11h et de 14h30 à 17h, vendredi de 16h30 à 19h
au 208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77 ou 09-60-49-34-36

- A NICE :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
au 264, Boulevard de La Madeleine, au 04 97 11 81 53

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : s3nic@snés.edu et consulter régulièrement notre site : www.nice.snes.edu